

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2024

Etaient présents : MM. Flamand, Rochard, Chilarski, Mmes Mercier, Paulin.

Etaient excusés : M. Bocquillon, Mme Mauroy.

Etait absent : M. Woods.

TARIFS CAMPING A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2025

Campeur adulte	2.20 €
Campeur de 7 à 14 ans	1.10 €
Campeur moins de 7 ans	gratuit
Emplacement	2.20 €
Automobile	2.20 €
Automobile avec caravane un essieu	5.50 €
Camping-car, van ou véhicule aménagé	5.50 €
Véhicule avec caravane deux essieux	11.00 €
Branchement électrique	4.40 €
Caution rallonge prise électrique	150.00 €

Le conseil municipal décide de ne pas accepter de véhicule en garage mort, même pendant la saison.

PROJETS 2025

Voirie : la route de Fublène et chemin du Lieu Maindot.

Abri vélos électriques : le projet n'est pas abandonné. Reste à arrêter l'emplacement

Extension pose de caméras.

Plaques de rues et lieux-dits.

Chape au garage du champ de foire.

Problème du stationnement square du souvenir français et alentours

Pose d'un miroir en face de la rue des vignes

VENTE TERRAIN

M. Goemaere est toujours intéressé par l'achat du terrain communal jouxtant sa brasserie

Le conseil municipal fixe le prix, les frais de notaire et éventuellement de géomètre étant à la charge de l'acquéreur.

Une abstention

MORATOIRE INDICE LOYERS CABINET MEDICAL

Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas appliquer d'indice de révision à l'ensemble des locataires de l'immeuble 1 place Henri Barbusse pour l'année 2025.

DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des décisions modificatives doivent être prises pour régulariser les dernières opérations comptables (FPIC et abonder le chapitre 65).

GITE

Le conseil municipal propose de contacter l'association des pèlerins de St Jacques pour avis sur le classement de cet hébergement.

SITE

Le modifier aura-t-il un impact positif ? Le conseil municipal ne donne pas suite à la proposition de La Montagne pour revisiter le site de la commune.

PDIPR

Le Conseil Départemental demande de délibérer pour mettre à jour les chemins à inscrire au PDIPR (plan départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée). Après étude de la carte remise par le Conseil Départemental, le conseil municipal accepte de conserver le chemin du Coudrais, le chemin de Fontenay au Champ Rousseau, le chemin du Pavillon à Château sur Allier, le chemin des Picauds à la Forge des Joncs, le chemin de Fontenay aux Bitauds, le chemin du Merderon à Bois Fort, le chemin de Fessebois à Champ Michoux, le chemin du Plessis, le chemin du Lieu Mindot à Beauregard, le chemin de la Charnée à la RD 101. Il demande l'inscription en plus du chemin des Iles et du chemin du Lavoir.

L'échange du chemin du Coudrais n'étant toujours pas résolu, le conseil municipal propose une rencontre avec M. Friaud, le Conseil Départemental et l'Office de Tourisme.

EPICERIE

Monsieur le Maire fait part de la visite de trois personnes intéressées pour reprendre le magasin.

RENTREE SCOLAIRE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Inspection Académique qui informe que, malgré une tendance à la baisse des effectifs, « *le RPI ne devrait pas faire l'objet d'une étude plus approfondie lors de la préparation de la rentrée 2025* »

FSL

Le conseil municipal ne donne pas suite à la demande de participation financière du Conseil Départemental au titre du Fonds de Solidarité Logement.

RSA

Après discussion et échange de points de vue, il n'est pas donné de suite favorable à la demande du Conseil Départemental pour l'accueil de bénéficiaires du RSA dans le but de les accompagner vers une reprise durable d'activité professionnelle au vu des problèmes d'encadrement.

QUESTIONS DIVERSES

Logements vacants (5 rue des Orfèvres – logements à l'étage à l'Aquarium)

Déclaration obligatoire des hébergements touristiques auprès de la mairie.

Destruction pigeons